



resiliation Mutuelle et Recommandé électronique

Par **krusty**, le **22/01/2010** à **15:22**

Bonjour,

je me permet de vous demander conseil suite à un problème de résiliation de mutuelle.

Ma date anniversaire de mutuelle (MMA) est au premier février. Je devais donc leur envoyer un recommandé avec AR au plus tard le 31.12, pour ne pas être ré-engagé pour une année.

Cependant, le 31.12, sur le site internet de la poste, il n'était pas préciser que les horaires de levée était avancées. Je suis donc arrivé à mon bureau de poste à 14h10, pour une levée théoriquement à 17 heures, mais je me suis retrouvé devant un bureau de poste fermé! Je me suis renseigné ensuite, et, de fait, tout les bureaux de poste ont fermé ce jour là à 14h.

En solution pragmatique, j'ai envoyé un recommandé "virtuel" via le site internet de la poste. La date d'envoi était donc bonne, mais la mutuelle ne veut pas tenir compte de mon courrier car il n'est pas signé de ma main!

Que faire?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses!